

JORF n°0037 du 12 février 2017
texte n° 55

Avis de vacance d'un emploi de sous directeur

NOR: PRMG1704378V

ELI: Non disponible

Un emploi de sous-directeur sera vacant à compter du 8 avril 2017 à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le titulaire du poste sera chargé de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, au sein du service des personnels d'encadrement à la direction générale des ressources humaines (DGRH).

Missions principales

La sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement est chargée de la gestion individualisée des personnels d'inspection, de direction et des personnels d'encadrement supérieur chargés de l'administration des services et établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle assure l'affectation et la gestion individuelle et collective de ces personnels.

La sous-direction de la gestion des carrières assure la politique de mobilité et la gestion des carrières des personnels d'inspection et de direction, ainsi que des administrateurs civils en lien avec la mission de la politique de l'encadrement supérieure. Dans ce cadre, elle fixe les orientations relatives aux modalités de mise en œuvre de l'ensemble des actes de gestion individuelle et collective de ces personnels.

Elle a en charge le traitement des affaires disciplinaires et contentieuses pour les actes de compétence ministérielle.

La sous-direction contribue en qualité de maître d'ouvrage au développement et à la mise en œuvre du système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale (SIRHEN) en ce qui concerne les personnels d'encadrement.

La sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement est constituée :

- du bureau de l'encadrement administratif ;
- du bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs-pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ;
- du bureau des personnels de direction des lycées et collèges.

Profil du candidat recherché

Un intérêt marqué, voire une expérience de la gestion des ressources humaines dans ses dimensions administratives, juridiques et déontologiques est souhaitable. Le poste requiert une aptitude à animer et coordonner des équipes ainsi que des capacités avérées de dialogue, de négociation, d'organisation et d'anticipation des échéances. Le titulaire du poste devra être disponible et posséder un sens aigu de l'initiative et de l'innovation. La capacité à travailler en collaboration avec d'autres services ministériels de la DGRH et de la DGAFP, ainsi qu'avec les services déconcentrés et établissements est nécessaire.

Une bonne connaissance de l'organisation du fonctionnement du système éducatif et des enjeux de modernisation de l'action administrative constituerait un atout important.

Personne à contacter

Pierre MOYA, chef du service de l'encadrement, adjoint à la directrice générale des ressources humaines. Tél. : 01-55-55-23-26.

Procédure à suivre pour faire acte de candidature

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel, au ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,

direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement (sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières), 72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13 et sur la boîte générique de la mission de la politique de l'encadrement supérieur (MPES) : mpes.mobilite@education.gouv.fr et sur celle du bureau des emplois fonctionnels et des carrière : dgrh-e-1-2@education.gouv.fr